



Pour devenir animateur social, passez votre BPJEPS AS !

Flashez le QRcode pour consulter la formation en ligne !



Mention > Animation sociale

Avec le BPJEPS, Brevet Professionnel de la Jeunesse et du Sport, mention Animation Sociale, proposez et faites vivre des projets d'action éducative dans différents lieux de vie et à destination de publics pluriels.

- Vous exercez en autonomie votre activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires.
- Vous êtes responsable de votre action au plan pédagogique et vous avez la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- Vous développez une logique de travail collectif et partenarial et prenez en compte les démarches, d'éducation à la citoyenneté, de développement durable et de prévention.
- Vous assurez la sécurité des tiers et des publics dont vous avez la charge.



Les débouchés

- Avec le BPJEPS, vous êtes reconnu en tant que professionnel de l'animation.
- Vous exercez principalement dans le cadre associatif ou d'entreprises de l'économie sociale ainsi qu'après des collectivités territoriales.
- Vous pouvez être désigné : animateur socio-éducatif, animateur de quartier, animateur social, animateur socioculturel, médiateur.

Période et lieu de formation



La formation se déroulera du 18 novembre 2024 au 12 décembre 2025 à Besançon.

Conditions d'accès à la formation*

- Justifier d'une expérience minimum de 200 heures en animation ou d'un titre ou diplôme de dispense (cf : mettre lien site web UFCV page BPJEPS AS)
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de secourisme (PSC1, ou autre en cours de validité)
- Satisfaire aux **épreuves d'admission**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager les aménagements nécessaires.



Niveau

Diplôme de niveau 4 (BAC) référencé au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

RNCP28557

certificateur Ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques, date échéance enregistrement 01-01-2025



Contenus de la formation

La formation est répartie en 4 Unités Capitalisables (ci-dessous extraits)

Prise en compte des publics dans leur environnement

- Connaissance des publics spécifiques.
- Environnement institutionnel et social de l'animation.
- Inclusion des personnes handicapées.

Mise en œuvre de projets

- Repérage des besoins et possibilités.
- Formalisation d'un projet d'action éducative.
- Pilotage d'un projet d'action éducative.

Encadrement de collectifs

- Encadrement des groupes.
- Techniques d'animation de groupes.
- Repères pédagogiques.

Encadrement d'activités

- Préparation d'activités.
- Animations d'activités avec ou sans intervenant.
- Réglementation spécifique des activités.

Durée

1204 heures dont 602 heures en centre de formation et 602 heures (minimum) en structure professionnelle.

Cycle

En alternance (centre de formation – milieu professionnel). Des séquences de formation pourront être réalisées en FOAD.

Sélection

- Sélection :
 - 05 octobre 2024.
 - ou 29 octobre 2024.

Publics concernés

- Salariés, demandeurs d'emploi
- Personnels des collectivités ou regroupements intercommunaux ;
- Formation ouverte à l'apprentissage, au contrat de professionnalisation, à la PRO-A.

Inscription

- Retrait des dossiers à compter de Juillet 2024
- Dossier complet à déposer au plus tard le : 14 octobre 2024.

Modalités et certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Effectif

8 à 20 Stagiaires

Les + de l'UFCV

Intégration de votre formation dans un plan modulaire général incluant tous les diplômes de la filière.

L'UFCV FORME
DES CADRES
DE L'ANIMATION
DEPUIS 1964



Financement

Selon votre situation (premier emploi, salarié, demandeur d'emploi, etc.) vous pouvez obtenir des aides à la formation. L'UFCV peut vous aider dans vos démarches et vous accompagner dans l'obtention de vos droits.

Coût

6 923 €

Pour tout renseignement, contactez-nous aux coordonnées ci-dessous :
03 81 52 56 60 - formationpro-bfc@ufcv.fr - FORMATION-PROFESSIONNELLE.UFCV.FR

N° d'organisme de formation : 110750896975 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

Flashez le QRcode pour consulter les conditions générales de vente !

